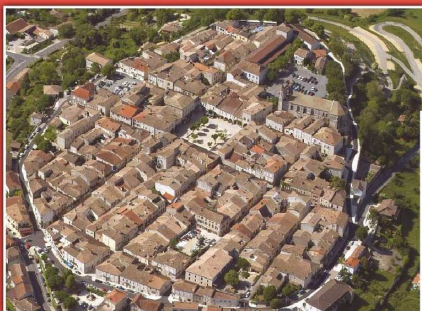


Monflanquin

En Lot-et-Garonne

Musée



des

Bastides

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| - Présentation du Musée des Bastides..... | p.3 |
| I. Le Phénomène des bastides : | p.4 |
| a. Qu'est-ce qu'une bastide ? | |
| b. La situation géopolitique | |
| c. Les réactions vis à vis de la bastide | |
| II. Le tracé de la bastide..... | p.7 |
| a. Bastide et rationalité | |
| b. Le plan orthogonal : | |
| - bastides de la 1 ^{ère} génération | |
| - bastides de la 2 ^{ème} génération | |
| c. Parcelles et maisons | |
| d. Puits et citernes | |
| III. L'administration de la bastide..... | p.14 |
| a. La baylie | |
| b. La Charte des Coutumes | |
| c. Les fonctions de la bastide : | |
| - fonction économique | |
| - fonction administrative | |
| - fonction militaire | |
| - fonction religieuse | |
| - Bibliographie..... | p.19 |
| - Annexes..... | p.20 |



Le Musée des Bastides est le dernier volet du programme présenté à l'occasion du concours régional « Stations Bastides » dont Monflanquin a été lauréat en 1990.

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de mise en valeur alliant patrimoine et modernité, projets culturels et développement économique, tourisme et qualité de vie.

Cette réalisation souligne la position de Monflanquin sur l'axe tourisme Périgord/Agenais et marque la volonté constante d'échanges entre Dordogne et Lot-et-Garonne.

Le Musée des Bastides vous invite à découvrir le Sud-Ouest à travers son histoire médiévale, époque de profondes mutations sociales, politiques et urbaines dont nos villages ont su garder l'empreinte.

Daniel Soulage, maire de Monflanquin de 1983 à 2008

Le Musée des Bastides de Monflanquin a été conçu comme la nécessaire expression d'une réalité trop longtemps méconnue du Sud-Ouest : **les bastides**.

Il s'est agi de donner à chacun le moyen d'appréhender les conditions historiques dans lesquelles ces « villes neuves » du Moyen Age sont nées, se sont développées sur toute une contrée.

Il est apparu également important de donner des clés de lecture urbaine « orthogonale » choisies par les géomètres du XIII^{ème} siècle.

L'implantation du musée à Monflanquin s'appuie sur la faculté que les visiteurs ont de se promener dans notre bastide que certains se plaisent à présenter, à juste titre, comme l'une des bastides-types.

Offrir cette possibilité de passer immédiatement du musée à la réalité, pour mieux saisir le phénomène urbain en question, est en effet des plus souhaitables pour échapper à une connaissance théorique sinon livresque ?

Le musée n'aura rempli pleinement sa mission que s'il donne l'envie de découvrir d'autres bastides en quittant Monflanquin.

Les routes du Sud-Ouest si agréables à parcourir, pour de multiples raisons, vous offrent en effet un nombre appréciable de Bastides riches de leur passé et de leur présent. La carte régionale apparaît comme une invitation à la découverte de la thématique de l'Aquitaine.

Depuis sa création, les médiatrices culturelles du Musée accueillent les scolaires de tous âges et de tous niveaux, venus étudier le phénomène des Bastides.

A la faveur de visites guidées et d'ateliers pédagogiques, les enfants se familiarisent avec l'architecture, l'urbanisme, ainsi que les modes de vie et codes sociaux de la bastide du XIII^{ème} siècle.

I. Le phénomène des bastides

a. Qu'est-ce qu'une bastide ?

Entre 1270 et 1370, le Sud – Ouest de la France est partagé entre Français et Anglais. Les deux monarchies capétienne et plantagenêt créent près de 350 villes neuves : les bastides. Dès l'origine, une bastide est un centre de peuplement et d'échanges commerciaux destiné à regrouper des paysans, des artisans et des marchands, pour mettre en valeur des terres agricoles et pour occuper un territoire convoité.

La création d'une bastide obéit à des règles géométriques. Le plan de la ville neuve possède souvent un tracé en damier et des parcelles calibrées. La place, avec sa halle et son marché, en est le centre. Les maisons de torchis, de briques et de pierres s'ordonnent en une belle régularité le long de rues rectilignes. Beaucoup de ces créations médiévales couvrent à présent le grand sud ouest d'un réseau de villes et de bourgs dynamiques et toujours ouverts aux commerces. Toutes les bastides que vous pourrez découvrir en Périgord-Agenais présentent un air de famille, mais les caractéristiques de chaque site ont multiplié les particularités. L'histoire y a inscrit sa marque dans le dessin originel de la place ou le tracé des rues et des îlots. Le Musée des Bastides de Monflanquin vous invite à goûter le charme propre de ces Bastides une et diverses. *(cf annexe I et II).*

b. La situation géopolitique

Une telle création, entre Lot et Dordogne, s'inscrit dans un espace géopolitique précis dont le centre est Toulouse. L'observation d'une carte montre en effet que Monflanquin est partie prenante d'une série de **bastides et de baylies** qui, pour la plupart, se situent en écharpe par rapport au Centre/ Capitale que se trouve être Toulouse.

Le mouvement de création de **baylies alphonshines** dans le comté de Toulouse est constant depuis l'arrivée d'Alphonse de Poitiers jusqu'à sa disparition :

1249 - À ce moment là, il n'y a que 7 baylies en Agenais et toutes en deçà du Lot.

1257 - Le nombre de baylies est passé à 12, les nouvelles étant essentiellement au-delà du Lot.

1269 - On décompte 16 baylies.

1271 - À la mort d'Alphonse de Poitiers, l'Agenais est divisé en 18 baylies. L'ensemble de l'Agenais est structuré !

Il est ici manifeste qu'au XIII^e siècle, pour combler le vide qui sépare les hameaux, villages et les villes anciennes au maillage très distendu, le pouvoir en place crée des bastides et leur adjoint l'espace économique-administratif que sont les baylies.

La bastide et la baylie de Monflanquin en 1252-1256 illustrent cette volonté politique d'Alphonse de Poitiers de mieux répartir dans l'espace du Comté de Toulouse les fonctions administratives et de les mettre à la portée des ruraux, tout en apportant réponse aux besoins de mise en valeur du sol environnant.

En fait, sur le plan chronologique, la bastide et la baylie de Monflanquin inaugurent, au-delà du Lot, la politique alphonshine de mise en place d'un réseau de relais entre la ville/ capitale en l'occurrence Toulouse et les bourgs et villages de la juridiction.

Notons que pour atteindre son objectif, Alphonse de Poitiers n'hésite pas à opérer une brèche dans le système féodal en reconnaissant l'existence juridique des Consuls représentatifs de la Bourgeoisie, cette classe sociale qui émerge au XIII^e siècle.

Sous la pression d'une telle politique, l'espace géopolitique Toulousain, dans lequel s'inscrit la baylie, voit ses perspectives historiques basculer... La croisade contre les Cathares n'avait pas réalisé le rêve du pape Innocent III d'un Etat théocratique, ni l'espoir de la famille d'Aragon d'un royaume "méditerranéo- pyrénéen", la monarchie capétienne ayant tiré les marrons du feu. Dorénavant le Comté de Toulouse est aspiré dans l'orbite de l'impérialisme des puissances du Nord où Plantagenêts et Capétiens sont en compétition.

La baylie de Monflanquin symbolise cet arrimage par Alphonse de Poitiers de l'Occitanie au royaume capétien.

c. Les réactions vis-à-vis de la bastide

Malgré la démarche d'Alphonse de Poitiers respectueuse des formes juridiques, l'implantation des bastides n'en provoque pas moins des réactions, classiques à force de se reproduire et dont nous retrouvons la manifestation à Monflanquin de façon exemplaire.

C'est en premier lieu l'attitude méfiante sinon hostile des seigneurs voisins de la Bastide naissante. En 1253 l'année même de la gestation de Monflanquin et des Ordonnances de Réformation de l'Agenais légiférant sur les bayles, les Barons de l'Agenais, inquiets de la construction des villes neuves qui causaient la dépopulation de leurs seigneuries, veulent qu'on précise les cas où leurs hommes peuvent les quitter. La tension entraîne la convocation d'une Assemblée, la première du genre, où le Sénéchal prendra conseil de ses administrés.

Cette réaction nobiliaire à l'encontre des baylies sera constante et s'exprimera aussi bien en 1253 qu'en 1270 ou en 1279; c'est à dire aussi bien au temps des Capétiens que des Plantagenets.

C'est en second lieu la masse d'interventions de la part de seigneurs qui affirment leurs droits sur la Bastide. En Mars 1253 quatre enquêteurs d'Alphonse de Poitiers passent en Agenais. L'Article 21 de leurs ordonnances règle un problème de cette nature : Comme nous ne reconnaissons pas comme acquis le droit que les nobles disent avoir, Pons Amanieu sur Monclar et Haymeric de Ravignano sur Monflanquin, nous procéderons à une enquête par nous-mêmes ou par l'intermédiaire d'autres personnes, sur leur droit quant aux lieux où les Bastides ont été construites".

C'est en troisième lieu la série de litiges à régler à propos des limites de la Bastide avec ses voisines limitrophes. En 1256, Monflanquin a reçu cinq paroisses prises sur Penne, à savoir Condezaygues, Le Pin, St Aubin, Rouets, Savignac en plus d'une moitié du château de Monségur. En 1270, les consuls de Penne et de Monflanquin en sont encore à se disputer sur la délimitation adoptée à l'origine et expriment leurs doléances devant les conseillers du Comte qui admettent la possibilité d'une révision par voie d'arbitrage.

C'est en quatrième lieu l'ajustement des droits et devoirs de chacun dans le cadre de la baylie :

- D'abord, les habitants du District, c'est à dire de la campagne, qui réclament l'égalité avec ceux de la Bastide. Au mois de Mars 1269 Alphonse de Poitiers, Comte de Toulouse, fait savoir, par lettres patentes, que " comme une affaire ne doit pas être soumise à une espèce de double droit, nous voulons et concédons que les habitants de la Bastide habitant hors des murs mais dans son territoire paient seulement pour droit de justice deux sous et six deniers, tout comme les citadins, pour les cheminées construites jusqu'à ce jour en ce territoire".

- Ensuite, les seigneurs qui contestent bien au contraire cette égalité de traitement. Le 22 juin 1269 le comte de Toulouse adresse au Sénéchal d'Agenais trois mandements en faveur des trois frères Arnaud, Pierre et Henri de Gontaud seigneurs de Biron. Ces seigneurs avaient déposé auprès du Sénéchal une plainte contre les habitants de Monflanquin qui voulaient les obliger eux et leurs hommes à payer la collecte pour la construction de la ville. Le comte mande à son Sénéchal d'entendre diligemment les parties adverses et de faire prompte et bonne justice.

II. Le tracé de la bastide

a. Bastide et rationalité

Le **plan orthogonal de Monflanquin**, ignorant totalement la déclivité du site retenu, prouve à l'évidence l'existence d'un tracé préétabli. Pourtant aucun projet de Bastide ne nous est parvenu sous forme dessinée. On ne sait même pas si les modèles qui se déduisent de l'examen des tracés, furent seulement exprimés sous une forme théorique. Se pose donc le problème de la personnalité des concepteurs. Alphonse de Poitiers semble avoir fait appel dans un certain nombre d'opérations à un notaire royal d'Agen, du nom de Pons de Maynard, que l'on repère lors du traçage de Montréal du Gers, à Villeneuve sur Lot, Villefranche du Périgord, Castillonnès et probablement à Monflanquin . Peut on aller jusqu'à penser que Pons de Maynard est le concepteur de ces Bastides ? Il y a de fortes présomptions en ce sens car toutes les Bastides dont il a la responsabilité sont établies sur un modèle identique, qu'il ne sera pas le seul à utiliser; on le retrouve notamment à Monpazier sous la responsabilité d'un "entrepreneur" Bertrand de Panissel, mais qu'il est le premier à mettre en oeuvre dès 1252-1253 à Monflanquin et en 1255 à Montréal. Dans cette hypothèse, Monflanquin devient sous l'autorité de Pons de Maynard le **prototype de la bastide alphon sine sur le plan urbanistique !**

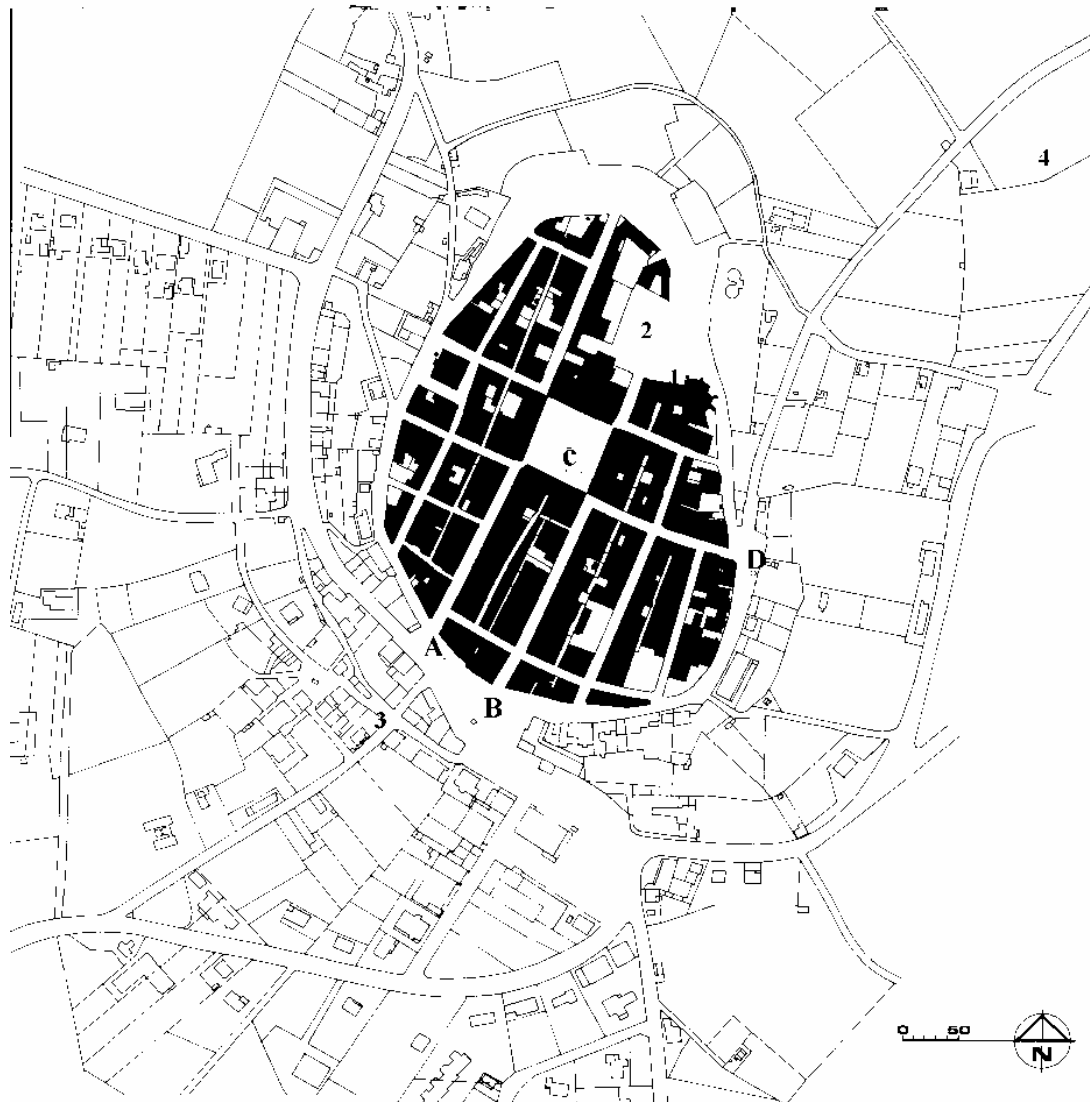
Par ailleurs, les documents n'apportent aucune précision sur les techniques de tracé employées par les arpenteurs et les topographes de l'époque. De toute évidence le **triangle de Pythagore**, qui permettait de tracer les angles droits à l'aide d'une corde à douze noeuds, fut largement utilisé. Tout se passe comme si la largeur des rues charretières, c'est à dire principales, avait constitué la mesure unitaire des arpenteurs.

La méthode utilisée, le tracé systématique et la structure répétitive nous amènent à la notion de **rationalisation de l'urbanisme**. L'efficacité du plan et la nouvelle esthétique du rationnel qu'il exprime, s'inscrivent dans un contexte idéologique en mutation lui aussi. Les Ordres mendiants diffusent à la fois de nouvelles structures de pensée et une architecture nouvelle, le gothique, qui partout se substitue aux anciennes formes romanes. Au même moment, une bourgeoisie naissante de boutiquiers et de marchands se fait l'écho autour des mesures à grains et des " maisons de ville " de tout projet visant à exprimer une société ouverte et égalitaire, susceptible de se substituer aux anciennes sociétés rurales, fermées et hiérarchisées.

La conception rationnelle de l'utilisation de l'espace qui prend ici son essor, l'Europe l'a utilisée en Espagne, Italie, Suisse, Tchèque, Pologne, Grande Bretagne avant de l'exporter à St Louis du Sénégal, au Chili, aux Etats Unis..., après l'avoir héritée de l'Antiquité dont la connaissance avait été conservée dans les monastères. L'hypothèse d'une tradition qui relie l'antiquité à la Renaissance et dont les Bastides constituent un des jalons permet de comprendre sous un angle nouveau le rationalisme en matière de lotissement urbain, lequel n'est pas né avec le mouvement moderne, mais procède d'une tradition millénaire où les exigences d'économie et d'efficacité des tracés, ajoutées aux dimensions constructives usuelles conduisent à des solutions voisines dans le temps et dans l'espace.

Cette prise en considération de l'aspect rationnel qui sous-tend la construction de la bastide de Monflanquin illustre la mutation idéologique en cours qui dépasse l'analogie symbolique ambiante au XIII^e siècle. Un tel constat prouve, s'il en était besoin, que le Moyen Age n'est pas cette "sombre " période d'irrationalité que l'on brosse trop souvent et

que son intérêt pour l'analogie des symboles ne doit pas masquer les symptômes de rationalité qui l'habite et dont l'essor se confirmera progressivement.



- Plan orthogonal (avec des rues à angles droits) à deux axes majeurs (les rues charretières).
- Rues : charretières (les principales) - rues secondaires - carrerots (rues piétonnes)
- parcellaire en lanières.
- Porte (A) par où on arrivait de Villeneuve sur Lot et entrait par la rue St Pierre }
 - Porte (B) par où on arrivait de Savignac et Penne et entrait par la rue Ste Marie } La place = passage
 obligé
- Place des arcades(C) où se trouvait la halle }
- Porte St André (D) par où on sortait de Monflanquin pour prendre la route menant à Villéral }
- Aucun rempart à cette époque, ils apparaissent quelques années plus tard.

- Eglise (1) au Nord-Est de la place
- Cimetière (2) près de l'Eglise dans la bastide
- Couvent des Augustins (3) au Sud de la bastide
- Eglise St André au Nord Est (4) préexistant à Monflanquin : les champs sont en étoile autour du village

b. Le plan orthogonal

Reste que la plupart des bastides se répartissent en deux ensembles :

Les bastides de la première génération, une quinzaine environ, établies autour de Montauban entre Tarn et Aveyron par les comtes de Toulouse au lendemain de la croisade des Albigeois, en sont les plus représentatives. Elles se caractérisent par une planification souple et discrète, pliée aux données du relief qui est l'élément structurant prioritaire.

- *Le site de hauteur* est souvent privilégié dans les grandes bastides de cette génération : Cordes, Penne. Le réseau de rues et le parcellaire s'étagent en fuseau selon les courbes de niveau jusqu'à la ligne de crête. Il est à noter que la plupart de ces bastides caractérisées par leur topographie défensive furent désignées au Moyen-Age sous l'appellation de "Castrum" (élément à verser au profit de l'hypothèse d'un Monflanquin dont la dénomination de Castrum n'atteste pas pour autant l'existence d'un château).

- *Le site de vallée* offre comme contrainte classique l'obstacle de la rivière, souvent un simple ruisseau, qui induit la présence de deux directions privilégiées et antagonistes, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à la rive.

Les bastides de la seconde génération sont caractérisées par la cinquantaine de bastides construites par Alphonse de Poitiers qui a érigé leurs créations en système. Aux anciens tracés dépendants des contraintes du site ou du dénombrement préétabli de la communauté se substituent des programmes types, rationalisés, systématisés, adaptables à tous les cas de figure rencontrés, plus conformes à une politique véritable d'urbanisation qui elle-même se systématisait.

Dans cet ensemble de la deuxième génération on peut distinguer:

- *Le modèle Quercinois* : dit en arête de poisson en raison de sa rue centrale sur laquelle viennent se greffer le parcellaire en lanière et les petites rues secondaires.

- *Le modèle gimontois* : dans lequel une voie axiale traverse la place centrale, l'Eglise étant excentrée, nettement séparée de la place.

- *Le modèle gascon* : le seul trait caractéristique de ce modèle, moins nettement défini que les autres, réside dans la position qu'occupe l'église, en retrait par rapport à la place publique, dont elle est séparée par un îlot d'habitations.

- *Le modèle aquitain* : est **celui de Monflanquin**. La diffusion de ce modèle est assez précisément localisée dans la zone Agenais-Bazadais-Périgord. Par la suite, le modèle aquitain sera employé indifféremment dans les bastides françaises comme Domme, et anglaises comme Monpazier.

Dans ce modèle aquitain, Monflanquin mérite un intérêt soutenu dans la mesure où elle présente un double caractère de bastide du XIII^e siècle : **bastide en hauteur en même temps que bastide classique à deux axes perpendiculaires**.

Monflanquin, c'est une évidence pour tous et de quelque côté que l'on arrive, a été construit sur un pech; fortement incliné vers le Sud-Ouest et présentant vers le Nord un à pic important. Dans cet axe Sud-Nord les bâtisseurs ont tracé deux trajectoires majeures et parallèles allant de bas en haut et passant par la place centrale : la rue Sainte Marie et la rue Saint Pierre, prévues assez larges pour faciliter la circulation de véhicules d'où leur nom de "rues charretières". Aussi lorsque quelques années plus tard Villeréal est créée, la

route de Villeneuve à Villeréal passe par la rue Saint Pierre pour sortir à l'Est par la porte Saint André; ce qui donne un sens à ce dispositif de rues marchandes. A la perpendiculaire, deux autres rues de même calibre, orientées Est-Ouest et passant également par la place centrale : la rue de l'Union et la rue des Arcades. Le plan que nous offre la bastide est **parfaitement orthogonal**.

Ces grandes rues, adaptées aux moyens de transport de l'époque et greffées sur une route reliant deux villes situées l'une au Sud et l'autre au Nord, sont doublées de rues secondaires d'un gabarit moindre mais encore suffisant pour le passage de chariots : la rue des Vignes, la rue Saint Nicolas ou encore la rue du Laurès, toutes parallèles dans le sens Nord-Sud. Avec des perpendiculaires comme la rue du Nord, la rue de la Restauration et tout en bas la rue de la Paix.

La voirie se complète de carrerots. Intercalés entre les rues de plus grande largeur ils sont réservés en raison de leur étroitesse aux piétons. Le carrerot des Crugiers, le carrerot des Augustins ou celui de Bernard Palissy complètent le damier urbain et délimitent avec l'ensemble des autres rues des " carrierats " c'est à dire de quartiers; lesquels ont longtemps servi de base territoriale à la répartition fiscale. (*cf annexe III*).

La place, quadrilatère de 55 mètres sur 55 mètres, à la convergence des rues charretières qui débouchent aux quatre angles pour ne pas perturber les échanges les jours de marché ou de foire, est au coeur de la ville. Sa Halle, semblable à celle de Villeréal, occupe alors le centre avec, sur piliers, la salle de réunion des consuls de la **Jurade**. La conception des bâtisseurs souligne ici l'intention politique de la Charte des Coutumes de donner un rôle reconnu en tant que tel à la représentation consulaire.

Cependant, tout en respectant les normes ultra classiques de la bastide du XIII^e siècle, Monflanquin offre une disposition presque symbolique de la société de son temps. La maison dite du Prince Noir pourrait bien être celle du représentant de l'autorité du souverain, d'où son nom ; or elle est en léger surplomb par rapport à la halle, tout en étant à l'ombre de l'église. Cette église qui, dans la situation imposée de retrait à l'Est dans la diagonale de la place consulaire et marchande, n'en est pas moins en position dominante.

Ce qui rend subtile et complexe la relation symbolique entre la place bourgeoise au coeur de la ville, la maison seigneuriale intermédiaire et l'église apparemment mise de côté mais puissante en réalité. Pour ajouter à la subtilité du lieu, le cimetière est sur la place du pech tout en haut de la bastide, établissant une relation forte pour l'imagination contemporaine entre la vie et la mort. L'urbanisme participe de la riche complexité de l'imaginaire de l'époque alphon sine.

c. Parcelles et maison

Dans cet urbanisme volontariste, fortement structuré, le **parcellaire** n'échappe pas à la règle : les maisons se répartissent dans le découpage préétabli par les traceurs. De plus, conformément au projet de société que sous-tend le phénomène des bastides, le parcellaire est égalitaire c'est à dire qu'en principe chacun des futurs habitants sera doté de parcelles égales pour établir son habitation "*l'ayral*" et son jardin "*le cazal*". La surface des parcelles d'habitation est très loin d'être uniforme d'une bastide à l'autre, mais la dimension la plus fréquente est celle de la façade dont la largeur évolue dans les limites de six à dix mètres. A Monflanquin la façade fait sept mètres cinquante pour une profondeur vingt cinq mètres depuis la rue jusqu'au carrerot.

Contrairement aux villes antérieures, orientées sur le château ou l'église, **la place** est l'élément ordonnateur de ce parcellaire. Cette place, en priorité, puis la rue longitudinale attirent les façades tandis que l'arrière est desservi par le carrerot. Dès l'origine il semble bien que des "pontets" en encorbellement aient permis aux habitants de s'étendre en multiples excroissances au dessus des carrerots.

Le plan initial de la **maison** est imposé par le parcellaire. La maison sera étroite et en longueur, dotée d'une cour sur l'arrière, vite récupérée par le bâti en raison de la pression démographique; en effet un document de 1289 nous apprend l'existence de six cent vingt personnes intra-muros. (cf *annexe IV*).

La disposition de la toiture résulte de la mitoyenneté des parcelles et des murs. La conséquence immédiate est que les **faîtages** sont parallèles à la rue, ce qui rejette les eaux usées à l'arrière de l'habitation dans la cour ou bien dans une "androne" parallèle au faîtage comme par exemple derrière la maison Passelaygue, rue de l'Union. Le toit lui-même est à faible pente et à tuile canal. Vue de la rue, la formule se traduit par une continuité dans l'effet de façade : faire la comparaison de ce point de vue entre la place de Monflanquin et celle de Monpazier où les faîtages sont perpendiculaires à la façade.

Cependant quelques libertés sont prises parfois avec ce schéma général. Dans le Carrerot des Augustins une série d'andrones longe des maisons dans un sens perpendiculaire au faîtage, la salle des consuls par exemple. Est-ce le signe d'un changement du faîtage initial ou plutôt la richesse de précaution dans un quartier dont les habitants avaient les ressources nécessaires à ce luxe ? Mais observation générale, et qui éclaire d'un jour différent ce choix : les andrones de Monflanquin ont toutes une orientation Est / Ouest.

La **maison habituelle** comporte un rez de chaussée et un ou deux étages avant grenier. Le *rez de chaussée* fonctionnel, à usage commercial, possède une pièce professionnelle en façade et une pièce à usage varié à l'arrière, enfin la cour ou les communs donnant sur le carrerot par où le cheval parfois mais plus souvent volaille ou porcs ont accès. A *l'étage*, deux salles, séparées par une cloison, se partagent l'espace disponible. Une cheminée agrémente la première en façade; cheminée dont on découvre encore aujourd'hui les vestiges sur des pans de murs de maisons disparues : carrerot des Augustins, derrière le Temple. Cette cheminée implique au XIII^e siècle à la fois cuisine et salle à manger, au total un vivoir. La pièce de derrière est souvent équipée d'un évier et de latrines donnant sur l'androne qui recueille les eaux usées. Entre les deux niveaux s'intercale un *entresol* affecté au stockage des marchandises, pièce éclairée chichement par un petit fenestrou rectangulaire. Tout en haut, sur l'ensemble de la maison se superpose un *grenier*. La **façade** traduit la distribution intérieure par l'ordonnancement des ouvertures en registres horizontaux : c'est le cas entre autres de la maison à l'angle Nord-Ouest de la rue des Vignes et de la rue de l'Union ou bien la maison Passelaygue dans cette même rue de l'Union.

- **Les maisons XIII^e siècle**, contemporaines de la création de la bastide et dont Monflanquin garde le témoignage, sont en **pierres**. Par exemple la maison à l'angle Nord-Est rue des Arcades/rue Ste Marie.

- Les **pans de bois** utilisés en ce même XIII^e siècle n'ont pas résisté à la guerre de Cent ans. De sorte que, conformément à l'ensemble des constructions en pans de bois très largement répandues dans le Sud Ouest, les maisons en bois de Monflanquin ne peuvent guère prétendre à une datation antérieure aux XV^e siècle.

La guerre de Cent ans, en effet, a interrompu durablement la construction entre 1350 et 1430. La paix revenue on assiste surtout au développement spectaculaire de la construction à pans de bois, lesquels s'affirment à partir de cette période comme le matériau de la reconstruction par excellence. "Préfabriquées" en atelier, chacun des éléments étant désigné par une marque distincte, les façades de charpentes posées entre goutterots maçonnés offrent l'avantage d'un montage rapide et se révèlent tout à fait adaptées à la reconstruction en milieu urbain.

Rue de l'Union, l'une des maisons à colombages conserve les marques que traçaient au sol les charpentiers avant montage : une sorte de numérotation en bâtonnets superposés horizontalement en nombre croissant, auquel succède le X de la dizaine.

Par rapport au type d'architecture rencontré au XIII^e et XIV^e siècles où la façade en pierres est un ensemble composé, calibré, presque stéréotypé, la maison à pans de bois des XV^e et début XVI^e siècles, après la guerre de Cent ans, s'individualise. En effet la fenêtre à croisée, permise par les progrès de l'huissierie et du vitrage, autorise une certaine liberté dans la répartition des percements.

Les études de dendrochronologie, c'est à dire de datation par l'analyse du bois, confirment ce que l'histoire et l'architecture nous enseignaient déjà; à savoir que les poutres sont en chêne du XV^e siècle, ce qui exclue que nous soyons en présence de maisons du XIII^e, la question restant posée de définir si nous sommes en présence d'une construction première ou d'une reconstruction après destruction passagère.

Sur la place des Arcades, le problème est d'importance. Car si nous sommes en présence d'une construction première cela veut dire que les cornières, datant du XV^e siècle, ont été construites longtemps après les maisons bordant la place dès le XIII^e siècle. Par contre s'il s'agit d'une reconstruction, on peut retenir l'hypothèse de cornières construites presque en même temps que les maisons au XIII^e siècle, sinon en même temps.

Quoiqu'il en soit, les neuf prélèvements opérés sur le terrain indiquent que le bois soumis à analyse, tant sur la Place que rue de l'Union, couvre l'ensemble du XV^e siècle et le début du XVI^e. Ce qui correspond aux estimations classiques que l'on a pu faire d'une façon générale.

Au total, la maison de la bastide alphon sine, ainsi retouchée courant XV^e siècle, n'en a pas moins utilisé dès le XIII^e siècle le bois et le torchis en supplément de la pierre bien taillée et calibrée. La dimension de certaines demeures dénote une différenciation sociale importante, la maison en est le premier indice en même temps que l'instrument. En définitive trois caractères fondamentaux transparaissent dans cet habitat XIII^e siècle de Monflanquin : la maison en hauteur résulte non seulement du manque de place mais aussi d'un phénomène culturel; les maisons sont sur la rue et largement ouvertes sur elle; les maisons sont à l'alignement les unes des autres.

d. Puits et citernes

Pour être complet il ne faut pas oublier les puits et les citernes qui ponctuent le tissu urbain.

Lieu public, appelé à une fréquentation quotidienne, notamment de la part des femmes, **le puits** a bénéficié, dès la construction des bastides, d'emplacements privilégiés, aux points de rencontre de la vie communautaire, sur la place même, devant le portail de l'église, dans la rue principale ou encore au carrefour de deux rues. Il est évident que sans eau à disposition le projet d'implanter une bastide était exclu, d'où l'importance des puits.

A Monflanquin, la masse molassique des terrains sous jacents permet la rétention d'eau à environ vingt cinq / trente mètres du point culminant du pech, puis à profondeur décroissante en suivant de la pente de la surface. Il a donc été possible de creuser les puits nécessaires à la vie de la communauté en respectant le schéma classique à l'époque de leur implantation.

Dans la catégorie des **puits collectifs** : le puits essentiel, parce que central, est celui creusé au bord de la halle, côté Sud. Disparu depuis peu, il mériterait de retrouver son emplacement tant il est indispensable à la compréhension de l'implantation et du fonctionnement d'une bastide. D'autant plus qu'il ne présente aucune gêne même pour les plus modernistes d'entre nous.

Il n'en serait pas de même du puits de la rue Sainte Marie, le fameux "*puits des frères*", dont le creusement au milieu de la chaussée pose problème. Pourquoi cet emplacement où il n'a pu que gêner la circulation dans cette voie charretière, rue principale de la bastide menant à la place marchande?

Dans la catégorie des **puits individuels** les cours ayant été occupées par les constructions, il est possible cependant d'en recenser quelques uns. Que ce soit rue de la Restauration, rue des Vignes ou bien tout en haut du pech derrière le collège. La liste de ces puits individuels se complète de ceux creusés dans les jardins extra muros, tel le puits de Sarrau à mi pente de la route du cimetière actuel. Cette présence de nombreux puits individuels, particulièrement en faveur dans les pays gascons, complète l'image type du modèle de bastide que représente Monflanquin.

En complément des puits, il faut signaler la présence de **citernes**, pratiquement une par maison. Ces citernes creusées dans le sol ont des dimensions relativement modestes et dans la plupart des cas devaient être alimentées par les apports de l'eau puisée au puits qu'il soit collectif ou privé, afin de servir de réserve en cas de besoin.

Contrairement aux puits, les **bassins des lavoirs** sont presque toujours exclus de l'enceinte des bastides. Aménagés au pied des remparts ou même à quelque distance de la ville, ils accompagnent souvent une fontaine accompagnée d'un fronton. Le lavoir des Cannelles ne déroge pas au principe !

III. L'administration de la bastide

a. La baylie

Autre caractéristique de cette baylie de Monflanquin, c'est sa dimension somme toute conséquente, ce qui est la marque des baylies alphonsoises. Pour s'en convaincre il n'est qu'à la comparer à sa voisine Monpazier.

La **baylie de Monflanquin** correspond, en 1256, à quarante et une paroisses reliant le bassin du Dropt à celui du Lot, couvrant à la fois les terres sidérolithiques forestières du Nord Est autour de Gavaudun aux terres marno-calcaires cultivables du Sud Ouest : véritable prise en compte d'un espace vide pour s'y installer en plein au milieu de terres ouvertes aux ambitions des Seigneurs de Biron, Gavaudun, Cancon, Penne et Fumel. La volonté de disposer d'une grande baylie allant jusqu'au Lot est manifeste quand on sait que cinq paroisses vont être prises à la juridiction de Penne pour être intégrées à celles de Monflanquin.

Ce qui frappe en outre, à l'observation d'une carte, c'est l'équidistance à laquelle se retrouve la bastide des principales rivières de son environnement : le Dropt et le Lot d'une part, la Lémance et le Tolzac d'autre part. Sans oublier son positionnement sur la diagonale que représente la Lède à l'intérieur de ce quadrilatère géographique. Ainsi placée la baylie s'inscrit dans un espace pré-défini, prolongeant la rationalité que l'on découvre par ailleurs dans l'urbanisme mis en oeuvre dans la bastide.

La bastide et la baylie par leur conception illustrent pleinement la démarche volontariste qui est le propre des créations alphonsoises.

De plus, il est intéressant de constater que la dimension de cette baylie décidée en 1256 sous-tend encore de nos jours l'espace que gère le canton de Monflanquin. Décision volontariste il y a sept siècles dont le choix se voit confirmé par le temps.

Pour gérer ces juridictions, **les bayles**. La plupart du temps des hommes du pays, en mesure de comprendre la langue d'Oc de la population, afin de ne pas être coupés des réalités du pays. La difficulté inhérente à ce choix est que leur famille présente se mêle souvent et malencontreusement de l'administration des baylies, en jouant de leur influence.

La conduite de ces bayles laisse à penser que les sénéchaux n'apportent pas le plus grand soin à les choisir, peut être parce que les bayles nommés à l'année sont tout simplement les mieux offrants. Concessionnaires de leur baylie, ils doivent payer le prix convenu lors de l'affermage en trois sinon quatre termes égaux au cours de l'année, après avoir donné au départ une bonne caution pour répondre du paiement. Aussi pour se rembourser, les bayles n'hésitent pas à augmenter leur pression sur les sujets des baylies, soumis à leur autorité. C'est sans conteste la levée des amendes qui leur donne le plus d'occasions de commettre des abus, comme le prouvent les registres des enquêteurs. Le problème n'échappe pas à la vigilance d'Alphonse de Poitiers, attaché à la bonne administration de ses terres. Dès le 6 Mars 1253, **l'Ordonnance de Réformation de l'Agenais** consacre sept de ses vingt cinq articles à préciser les droits et devoirs des bayles.

En Avril 1254, Alphonse de Poitiers signe à nouveau des Ordonnances de Réformation reprenant le sujet. Il reviendra sur le sujet en 1255, et encore en 1270 avant son départ pour les croisades.

Le Roi Louis IX lui-même, pour l'ensemble du Royaume, signe en Décembre 1254 la Grande Ordonnance où l'on retrouve, dans leurs grandes lignes, les dispositions prises par son frère Alphonse de Poitiers dans les textes précités.

C'est dire si les deux frères ont tenté de prévenir les abus. Mais ils ont conservé le système de l'affermage des baylies parce qu'il représentait des avantages certains pour la rentrée rapide et assurée de revenus. Aussi, malgré toutes les précautions, la nomination des bayles a pérennisé la remise d'une partie des pouvoirs publics entre les mains de fermiers peu scrupuleux.

b. La Charte des Coutumes

La charte de **Monflanquin**, accordée en 1256 par Alphonse de Poitiers, se place dans la perspective des Ordonnances de 1253-1254 et de leur désir d'améliorer le système. Nombre d'articles méritent mention à cet égard :

- L'Article 5 stipule que le bayle ne pourra citer aucun habitant de cette ville hors des limites de la juridiction pour des faits passés dans l'étendue de ses possessions.
- L'Article 12 précise que le bayle observera les coutumes et statuts de Monflanquin, approuvés par la Charte.
- L'Article 31 interdit au bayle de recevoir ni les frais de justice, ni les gages jusqu'au jour où il aura fait exécuter le paiement de la chose jugée.
- Toute une série d'Articles énumèrent en outre le montant des amendes à verser en fonction des délits. Ce qui limite les appréciations excessives de la part du bayle.

Pour accompagner l'observation de ce texte et de ses dispositions, la charte instaure une sorte de "témoin actif" face au bayle : **la Jurade**. En effet chaque année, le jour de l'Assomption, le bayle doit "élire" et installer six consuls catholiques choisis parmi les habitants de la dite ville.

C'est dans le cadre de cette charte de 1256 que la baylie de Monflanquin associée à celle de Monclar, échoit en commande double à Bernard Archerii pour l'année 1257. Bernard Archerii est le premier bayle de Monflanquin. Mais **Guillaume de Rampous** sera ensuite le premier bayle de la seule bastide de Monflanquin.

La Charte-Type du Haut Agenais.

En Juin 1256 à Vincennes est signée, par le sénéchal Guillaume de Bagnols au nom de Alphonse de Poitiers, la **Charte des Coutumes de Monflanquin et de Monclar** riche de 37 articles, dont on peut faire l'une des références des chartes à venir dans le Haut - Agenais.

En effet la classification de JP. Poussou distingue **quatre types de chartes** dans l'Agenais :

- 1) Le type **d'Agen** où les Chartes reproduisent l'essentiel des Coutumes d'Agen
- 2) Le type **Monflanquin / Monclar / Ste Foy la Grande**.
- 3) Le type **Castelsagrat**.
- 4) Le type de **Montjoie** : Charte isolée.

L'intérêt de la charte de Monflanquin est d'être, avec celle de Monclar, la première d'une série de 12 actes de même formulation, signés entre 1256 et 1270 sur l'ensemble de l'Agenais. Autant dire que 28% des chartes alphonsoises en Agenais ont été influencées par la Charte Monflanquin/Monclar, à savoir :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Monclar | - Artus |
| - Monflanquin | - Granges |
| - Ste Foy la Grande | - Lauzun |
| - Castillonès | - St Barthélémy |
| - Castelnau sur Gupie | - Laparade |
| - Miramont | - Lacenne (disparue) |

Les caractéristiques de la Charte-Type de Monflanquin portent sur quelques éléments répertoriés comme suit :

1) *Les libertés politiques* où les limites du pouvoir Comtal sont définies avec soin. Le pouvoir d'intervention du Bayle, représentant et défenseur des prérogatives du Comte Alphonse de Toulouse, est dûment circonscrit. Grande nouveauté en outre : la reconnaissance des Consuls choisis proposée par la Bourgeoisie du lieu.

Allant plus loin, Alphonse de Poitiers ouvre la voie à l'auto-administration locale dans la mesure où Art.13 : "les consuls auront le pouvoir de réparer les rues, les chemins, les ponts et de lever sur les habitants de la ville les frais et dépenses occasionnés par les susdites réparations ou par d'autres entreprises communes nécessaires et d'utilité générale".

2) *Les libertés civiles* accordées donnent à la Charte un ton plutôt libéral. En effet, le Comte a renoncé, Art.1 : au droit d'imposer aux habitants quête, taille, gîte, ou emprunts sans consentement préalable. Par ailleurs la liberté des personnes est garantie, sauf Art.4 pour meurtre.

3) *Les libertés économiques* trouvent leur place dans cette charte avec la prise en compte de l'évolution en cours vers plus de commerce et d'échanges. Certes le contrôle reste de rigueur puisque les denrées destinées à la consommation et venant de plus de 1/2 lieue ne pourront être vendues que sur la place : Art.16. au marché du Jeudi : Art.34. Mais en même temps les foires prévues sont presque "franches", les étrangers ne payant pour droit de sortie, d'étalage qu'une somme minime quelque soit le nombre de leurs colis : Art.35. Surtout le texte de 1256 reconnaît le droit à chaque habitant de faire construire à sa volonté un four dans la Bastide : Art.36; esquivant ainsi le four banal du seigneur. Cet intérêt porté à l'économique s'explique par le souci, qu'a Alphonse de Poitiers, de mettre en valeur ses domaines.

4) *Le droit pénal* confirme cette préoccupation économique par les dispositions prévues. Les sanctions des actes délictueux sont avant tout des amendes. Car tout se résout par des amendes : les injures : Art. 19, les fraudes : Art.20, l'adultère : Art.22, les menaces : Art.23, un vol d'objet : Art.24, un vol dans les champs : Art.25, les dégâts occasionnés par un animal : Art.26, ou enfin l'usage de faux poids et de fausses mesures : Art.27.

Il est symptomatique de la période que tant de problèmes soient réglés par des amendes : le XIII^e siècle est le siècle où la circulation monétaire est croissante dans

l'économie d'échange en voie de renforcement, où le rôle de l'argent apporte un élément nouveau dans les rapports sociaux.

Au total, un ensemble de caractéristiques à prendre en considération avec la plus grande attention puisque la charte de Monflanquin a fortement influencé le Haut Agenais. En ce sens la charte de Monflanquin ne se présente pas comme un acte isolé mais bien plutôt comme l'expression de la conception politique d'Alphonse de Poitiers, de sorte que **La charte de Monflanquin peut être considérée comme la charte alphonstine type.**

c. Les fonctions de la bastide :

Les villes ont globalement **quatre fonctions dominantes** :

- 1- Fonction économique
- 2- Fonction administrative
- 3- Fonction religieuse
- 4- Fonction militaire

Monflanquin s'inscrit dans cette grille :

| Fonctions | 1256 | 1283 | 1598 | 1630 | 1804 | 1998 |
|-----------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Economique | <i>marché</i> | <i>marché</i> | <i>marché</i> | <i>marché</i> | <i>marché</i> | <i>marché</i> |
| Administrative | <i>jurade</i> | <i>jurade</i> | <i>jurade</i> | <i>jurade</i> | <i>mairie</i> | <i>mairie</i> |
| Religieuse | <i>église</i> | <i>église couvent</i> | <i>église couvent</i> | <i>église couvent</i> | <i>église temple</i> | <i>église temple</i> |
| Militaire | <i>site</i> | <i>site remparts</i> | <i>site remparts</i> | | | |



Halle
2^{ème} étage Musée

1. La fonction économique est privilégiée dans la Bastide Alphonstine : D'abord par le choix de son implantation au milieu de sols environnants aptes aux travaux des agriculteurs que l'on veut attirer, car nécessaires à l'approvisionnement de la ville : les molasses calcaires du Monflanquinois répondent à cet impératif. En la circonstance, l'éco-système naturel du Monflanquinois va laisser place à un agro-système humain conquérant.

Ensuite, par le tracé de la bastide dont les rues principales convergent vers la place marchande et aboutissent aux quatre angles afin que le flux des personnes, des marchandises, des transports ne soient pas une gêne pour les étalages installés les jours de marché.

Enfin par le système financier dans lequel s'intègre l'affermage de la baylie, d'un apport conséquent pour Alphonse de Poitiers si l'on en juge par les sommes annoncées :

- * 140 livres en 1268.
- * 160 livres en 1269
- * 200 livres en 1271.

Deux réflexions s'imposent à la lecture de ces chiffres :

- Sur les 3,351 livres que rapporte au total la sénéchaussée d'Agenais, la baylie de Monflanquin représente donc 6% du total; ce qui situe l'importance non négligeable de cette baylie sur le plan financier.

- L'augmentation des sommes encaissées est constante à Monflanquin comme dans les autres Bastides, sous la pression d'Alphonse de Poitiers qui reste le plus souvent débiteur de ses banquiers parisiens. La nécessité d'obtenir de nouvelles ressources a agi comme un stimulant permanent à la création des bastides et à l'accroissement des exigences financières qui pesaient sur elles.

2. La fonction administrative amplement signifiée par la présence des consuls et surtout par l'action du bayle, conforte la position de la bastide dans son espace économique. Une entité monflanquinoise se consolide de la sorte en associant les réalités économiques et les impératifs administratifs. Le territoire est pleinement vivifié sous contrôle du Comte de Toulouse, l'objectif fondamental est atteint !

3. La fonction militaire n'est donc pas essentielle dans le cas de Monflanquin tout comme dans bon nombre d'autres bastides alphonsines. Même si l'on ne peut ignorer l'avantage du site choisi en matière de défense. D'ailleurs les premiers textes en 1256, parlant du "Castrum" de Monflanquin, dénotent pour le moins un soupçon de préoccupation militaire et posent le problème de l'existence d'un "Château" à Monflanquin. Mais ce qui prédomine à l'instant de la création c'est bien la réalisation d'une ville ouverte, correspondant à la période de paix qu'impose Louis IX.

Les préoccupations militaires prendront nettement le pas une fois la bastide devenue anglaise après le traité d'Amiens (1279). En effet pendant l'été 1282 alors que les Plantagenêts créent la bastide fortifiée de Monpazier, le sénéchal d'Edouard I^o, Jean de Grailly, réglera un grave désaccord entre les habitants de la ville et ceux de l'extérieur à propos de la construction des remparts de Monflanquin qui s'étendront sur mille cent mètres avec onze tours et quatre portes fortifiées, l'abside de l'église y tenant un rôle non négligeable.



Eglise
2^{ème} étage Musée

4. La fonction religieuse ne saurait être absente. L'église Sainte Marie assortie de son cimetière délimite fermement son champ d'activité dans un monde qui baigne pour une grande part dans la religiosité. Elle affirme également l'autorité de l'Evêque d'Agen en matière religieuse, à un moment où les Ordres mendiants, dont les Augustins présents aux portes de Monflanquin, sont très actifs.

Les Cathares ne sont pas absents des préoccupations contemporaines. L'Article 13 de la charte spécifie la place originale que tient la bastide alphonsine dans le conflit religieux du moment en Occitanie.

Cet Article 13 précise en effet que les six consuls de la ville doivent être catholiques, précision qui n'est pas de pure forme en ce XIII^o siècle où l'Occitanie est terre d'accueil puis de refuge pour le Catharisme. En 1249 encore, c'est à dire cinq ans après la chute de la citadelle de Monségur, quatre-vingts croyants ont été brûlés à Agen, preuve que des réseaux de solidarité survivent dans la région.

Donc en 1256, lorsque Alphonse de Poitiers accorde sa Charte à Monflanquin, il ne peut que s'inscrire dans la logique de l'Acte Royal de 1254 faisant obligation de choisir des bayles non suspects d'hérésie. Il s'agit pour les Capétiens de mener jusqu'à son terme l'écrasement du Catharisme, déjà fortement avancé avec sa hiérarchie en exil et ses croyants dans l'angoisse de la délation que favorise l'Inquisition et des sanctions encourues qui vont jusqu'à la peine de mort. Cette Inquisition qui associe pleinement Capétiens et

Eglise, d'autant plus fortement en Agenais qu'Alphonse de Poitiers est favorable aux Dominicains, maîtres d'oeuvre en la matière.

En ce sens, la bastide de Monflanquin est représentative de l'alliance des Capétiens avec le clergé catholique pour reconquérir l'Occitanie, la réévangéliser. L'Article 13 de la Charte de Monflanquin fait de la baylie et de sa bastide, sous l'autorité d'Alphonse de Poitiers et la menace de l'Inquisition, une espèce de "Terra Catholica" à préserver de l'hérésie cathare, un prototype de l'idéal catholique en action si cher à Louis IX.

Ces caractéristiques d'ordre historique s'accompagnent d'un ensemble de références qui font que les urbanistes accordent à Monflanquin le label de bastide.

Il faut reconnaître que les acteurs mêmes du phénomène des bastides furent, au Moyen âge, moins pointilleux sur le vocabulaire que les historiens actuels. Répugnant à établir des frontières définies entre les termes (L'Académie française n'était pas encore passée par là), ils interdisent, aujourd'hui, toute tentative de systématisation. C'est ainsi que certaines bastides "reconnues" ne bénéficièrent jamais ou seulement tardivement de l'appellation de "Bastida" : c'est le cas de Cordes qui demeure un "Castrum" dans les textes du XIII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives Nationales** "JJ , 24b , f°57 r° " Paris
- Armangend A. et Lafont R.** " Histoire d'Occitanie " - Hachette 1979
- Bémont Ch.** " Rôles Gascons " T. 2, Paris 1900
- Benaben** "Villeréal " - Revue de l'Agenais 1911
- Bourin J.** " La rose et la Mandragore, Jardins médiévaux " - Paris 1990
- Boutaric E.** " St Louis et Alphonse de Poitiers " - Le Portulan 1861
- Brenon A.** " Le vrai visage du Catharisme " - Loubatières 1990
- Burias J.** " Atlas Historique français : Agenais " CNRS 1979
- CEB**, « Centre d'Etudes des Bastides » - www.bastides.org
- Calmettes C., Calmettes Q., Cornu D.** "Le bâti ancien en bastide " - EDF 1986
- De Lasteyrie R.** " La déviation de l'axe des Eglises " Institut National de France 1905
- Delort R.** " La vie au Moyen Age " Seuil 1982
- Devic-Vaissette** " Histoire Générale du Languedoc " - T. 7 - Toulouse 1879
- Divorne, Gendre, Lavergne, Panerai** " Les bastides, essai sur la régularité " - Bruxelles 1985
- Dossat Y.** " Les divisions administratives de l'Agenais " - Bull. phil. et hist. 1953
- Durengues** " Anciens établissements religieux de Monflanquin " Revue de l'Agenais 1922
- Fournier P.F.** " Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers " - Paris 1959
- Franchomme C.** " La bastide de Monflanquin au Moyen-Age " - Dijon (DES d' Histoire) 1959
- Gardelles J.** " Les châteaux du Moyen Age dans la France du Sud Ouest " - Paris
- Lauret, Malebranche, Séraphin** " Bastides, villes nouvelles du Moyen Age " éd. Milan 1988
- Lavedan P.** " Histoire de l'Urbanisme " Paris 1954
- Molinier A.** " Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers " - Paris 1900
- Odo G.** "La bastide de Monflanquin au XIII^e siècle"- Sous les Arcades, MJC Monflanquin 1993
- Odo G.** " Le bayle de Monflanquin au XIII^e siècle " - Sous les Arcades, MJC Monflanquin 1993
- Odo G.** " Monflanquin, la baylie de 1256 à 1279 " - Sous les Arcades, MJC 1994
- Odo G.** " La maison Passelaygue " - Sous les Arcades, MJC 1994
- Odo G.** " Les maisons du XIII^e siècle " - Sous les Arcades, MJC 1994
- Odo G.** " Les maisons à colombage " - Sous les Arcades, MJC 1994
- Odo G.** " Jardins médiévaux dans la bastide " - Sous les Arcades, MJC 1995
- Pawlowski K.** " Les circulades languedociennes de l'an mil " Presse du Languedoc 1992
- Poussou J.P.** "Introduction à l'étude des Chartes de franchises de l'Agenais et du Brulhois" - Revue de l'Agenais 1964
- Szepertyski B., Fraysse P.** "Datation par Dendrochronologie " - Bordeaux 1995
- Tholin et Fallières** " Prise de possession de l'Agenais en 1271 " - Revue de l'Agenais 1897
- Trabut-Cussac J.P.** " L'administration Anglaise en Gascogne sous Henri III et Edouard I^o " - Droz 1972

ANNEXES

SOMMAIRE

- I. Au temps des bastides 1200 1229 : historique
- II. Cartes des bastides alphonssines, capétiennes, plantagenêts et des seigneurs et monastères
- III. Maquette des rues dans la bastide
- IV. Les maisons de Monflanquin
- V. Médiation au Musée des Bastides

I. Au temps des Bastides 1200 1229 : historique

| | | |
|----------|--------------------|--|
| 1200 | France | <p>Philippe Auguste, ROI de France, divorce d'Isambourg de Danemark, pour épouser Agnès, fille de Bertrand de Méranie (Tyrol).</p> <p>Le royaume est frappé d'Interdit par le pape Innocent III</p> <p>Le Prince Louis (futur Louis VIII) épouse Blanche de Castille.</p> <p>Début de la construction de la cathédrale de Bourges, actuelle.</p> |
| | Pays-Bas | Construction des premières « digues » |
| | Europe Occidentale | <p>Adoption de l'«astrolabe»</p> <p>Apparition de la «boussole»</p> |
| | Chrétienté | Invention du « Purgatoire » |
| | Amérique Centrale | Déclin de la civilisation « Maya » |
| 1202 | France | Philippe Auguste confisque les biens de Jean-sans-Terre, en France |
| 1203/ 04 | France | Conquête de la Normandie, de l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou |
| 1203 | Terre Sainte | Prise de Constantinople par les Croisés (4° Croisade détournée par le Doge de Venise). Sac de la Ville |
| 1204 | Terre Sainte | 2° prise de Constantinople par les Croisés |

| | | |
|-------------|---------------------------|---|
| | | Création de l'Empire Latin de Constantinople avec Beaudouin 1 ^o de Flandre à sa tête Nombreuses Principautés : Thessalonique, Athènes, Morée |
| | Asie | Gengis-Khan commence ses conquêtes : Mongolie, Turkestan, Chine, Caucase, Russie du Sud |
| 1206 | France | Dominique de Guzman commence sa prédication auprès des Cathares |
| 1207 | France | Raymond VI, Comte de Toulouse, « protecteur des Cathares », est excommunié par le pape Innocent III |
| 1208 | France | Un vassal de Raymond VI assassine Pierre de Castelnaud, légat du pape Début de la croisade des « Albigeois » (1208-1243). Simon de Montfort prend possession de Béziers (massacre de la population). Fondation de l'Université de Paris. |
| 1210 | Europe Occidentale | Diffusion de la « charrue à roue » en remplacement de l'« araire ». |
| | Italie | Fondation de l'Ordre des Frères Mineurs par François d'Assise. |
| 1211 | Europe Occidentale | Croisade des Enfants. |
| | France | Construction de la Cathédrale de Reims, actuelle. |

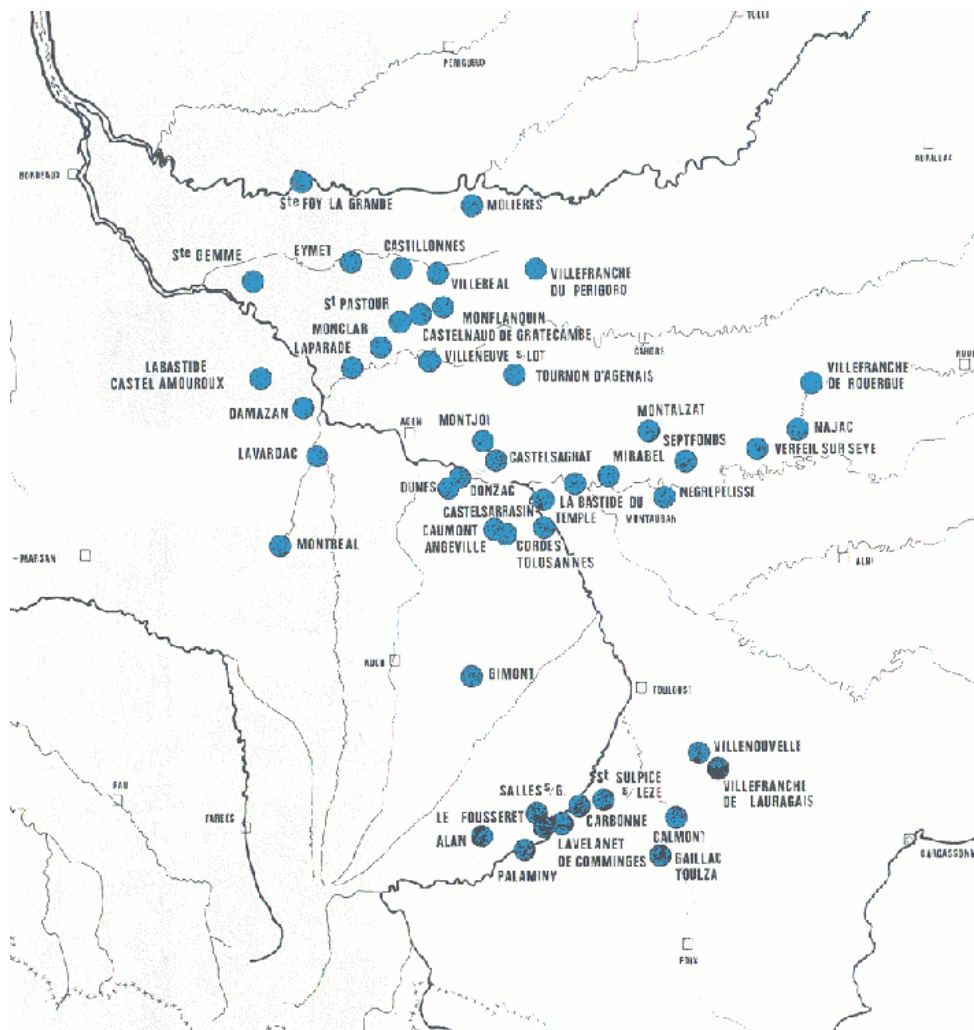
| | | |
|-----------|------------------------------|---|
| 1212 | France | Annexion du Comté d'Auvergne. Fortifications de Paris. |
| | Espagne | Reconquête : victoire de Las Navas de Tolosa des princes Chrétiens unis (Castille, Aragon, Navarre) contre les Almohades. |
| 1213 | France | Bataille de Muret : victoire de Simon de Montfort sur Raymond VI et le Roi Pierre II d'Aragon (tué sur le champ de bataille). |
| 1215 | France | Prise de Toulouse par Simon de Montfort. |
| 1216 | Angleterre | Révolte contre le Roi Jean-sans-Terre. Après l'échec de Louis, fils de Philippe Auguste, Henri III monte sur le trône à la mort son père Jean-sans-Terre. |
| | France | Fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs, par Dominique. |
| 1217/18 | France | Soulèvement de la population de Toulouse. Venu assiéger la Ville, Simon de Montfort est tué. |
| 1217/1254 | France | Reconstruction du chœur de la Cathédrale actuelle du Mans |
| 1217/1218 | Europe Centrale et Orientale | Famine Générale |
| 1217/1221 | Europe Occidentale | 5° Croisade |

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---|
| 1218/1245 | Europe | Règne de Geoffroy II de Villehardouin, prince de Morée |
| 1220 | France | Album de l'Architecte Villard de Honnecourt Fondation de la Faculté de Médecine de Montpellier |
| 1220/1270 | France | Vitraux de la Cathédrale de Chartres |
| 1220/1402 | France | Construction de la cathédrale d'Amiens actuelle. |
| 1220/1250 | Allemagne | Règne de l'Empereur Frédéric II |
| 1220/1258 | Angleterre | construction de la Cathédrale de Salisbury actuelle |
| 1220/1474 | Angleterre | construction de la cathédrale d'York actuelle |
| 1221 | Chrétienté | Désastre de Mansourah (Egypte), marquant la fin de la 5 ^e Croisade |
| 1221/XV^es | Espagne | Construction de la Cathédrale de Burgos, actuelle |
| 1222 | France | Testament du Roi Philippe Auguste (le premier du genre conservé). |
| 1223 | France | Mort du Roi Philippe Auguste Avènement de son fils Louis VIII. Sacre de Louis VIII |
| 1223/1226 | France | Règne du Roi Louis VIII |

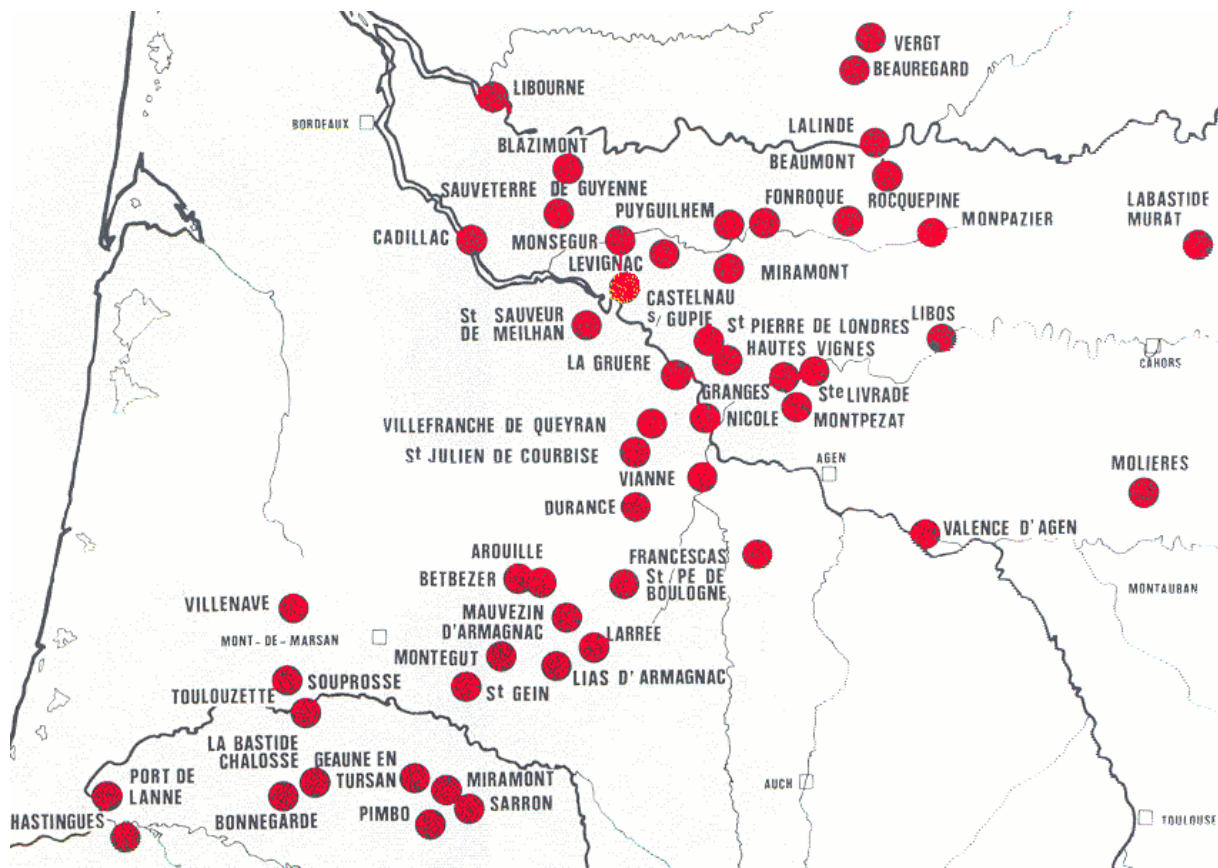
| | | |
|-----------|--------------------|--|
| 1223/1825 | France | Les Rois de France sont sacrés à Reims |
| 1224 | France | Louis VIII soumet le Poitou et la Saintonge |
| 1224/1226 | Europe Occidentale | Dernière grande famine générale |
| 1225 | France | Louis VIII acquiert les droits de Simon de Montfort sur Toulouse. Conquête du Toulousain Annexion du Languedoc (sénéchaussée de Beaucaire et Carcassonne). Apanages aux frères cadets du Roi : -Artois à Robert, -Poitou et Auvergne à Alphonse, -Anjou à Charles. |
| 1225/1573 | France | Construction inachevée de la cathédrale de Beauvais. |
| 1226 | France | Nouvelle Croisade des Albigeois Mort du Roi Louis VIII, avènement de Louis IX à 12 ans. Régence de Blanche de Castille. |
| | France | Famine. |
| | France | Première traduction de la Bible en français par l'Université de Paris. |
| | Italie | Mort de François d'Assise. |
| 1227 | Asie | Mort de Gengis Khan. |

| | | |
|-----------|-------------------|---|
| 1227/1229 | Chrétienté | 6° Croisade. |
| 1227/1285 | France | Vie de Charles 1° d'Anjou, frère de Louis IX, Comte de Provence, Roi de Naples et de Sicile. |
| 1227/1493 | Espagne | Construction de la Cathédrale de Tolède, actuelle. |
| 1229 | France | Traité de Meaux-Paris permettant l'implantation dans le Midi des Rois de France. Fondation de l'Université de Toulouse. Concile de Toulouse : mise en place de l'Inquisition contre les Cathares. |
| 1229 | Chrétienté | L'Empereur Frédéric II se fait céder Jérusalem par le Sultan. |

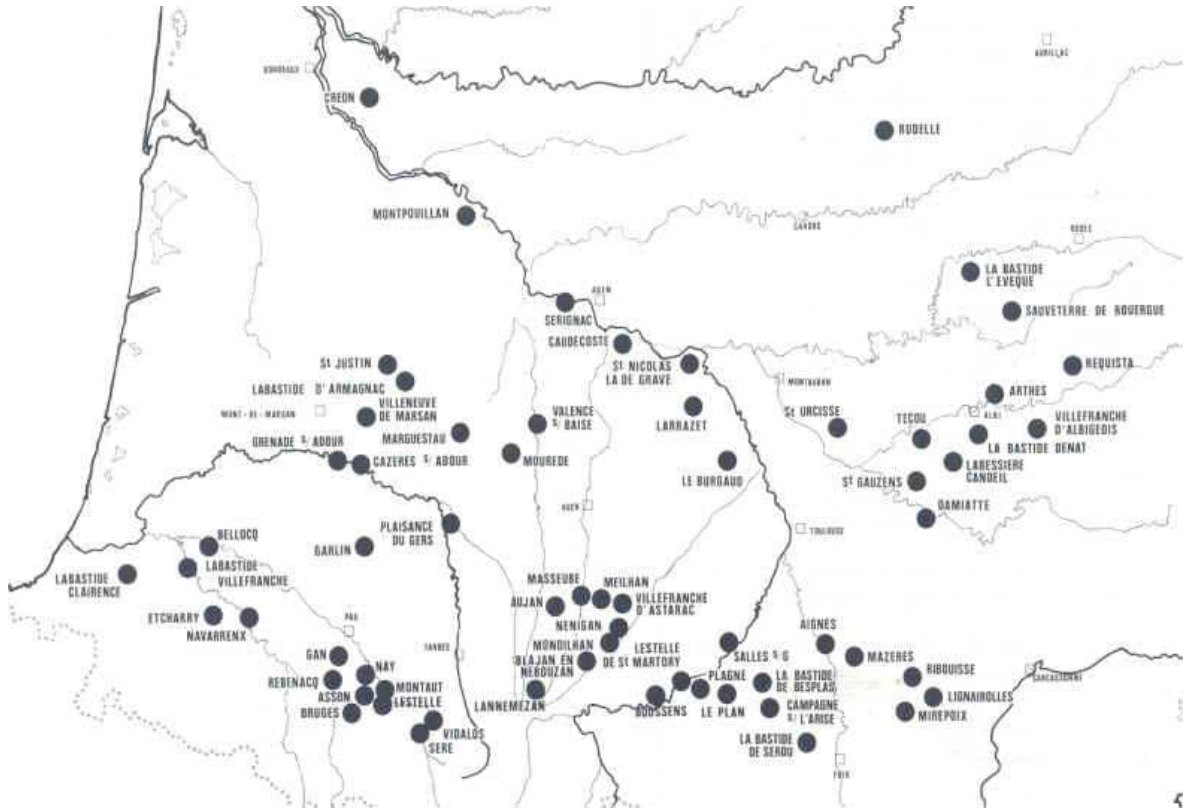
II. Cartes des bastides alphonsines, capétiennes, plantagenêts et des seigneurs et monastères :



Bastides alphonsines et capétiennes

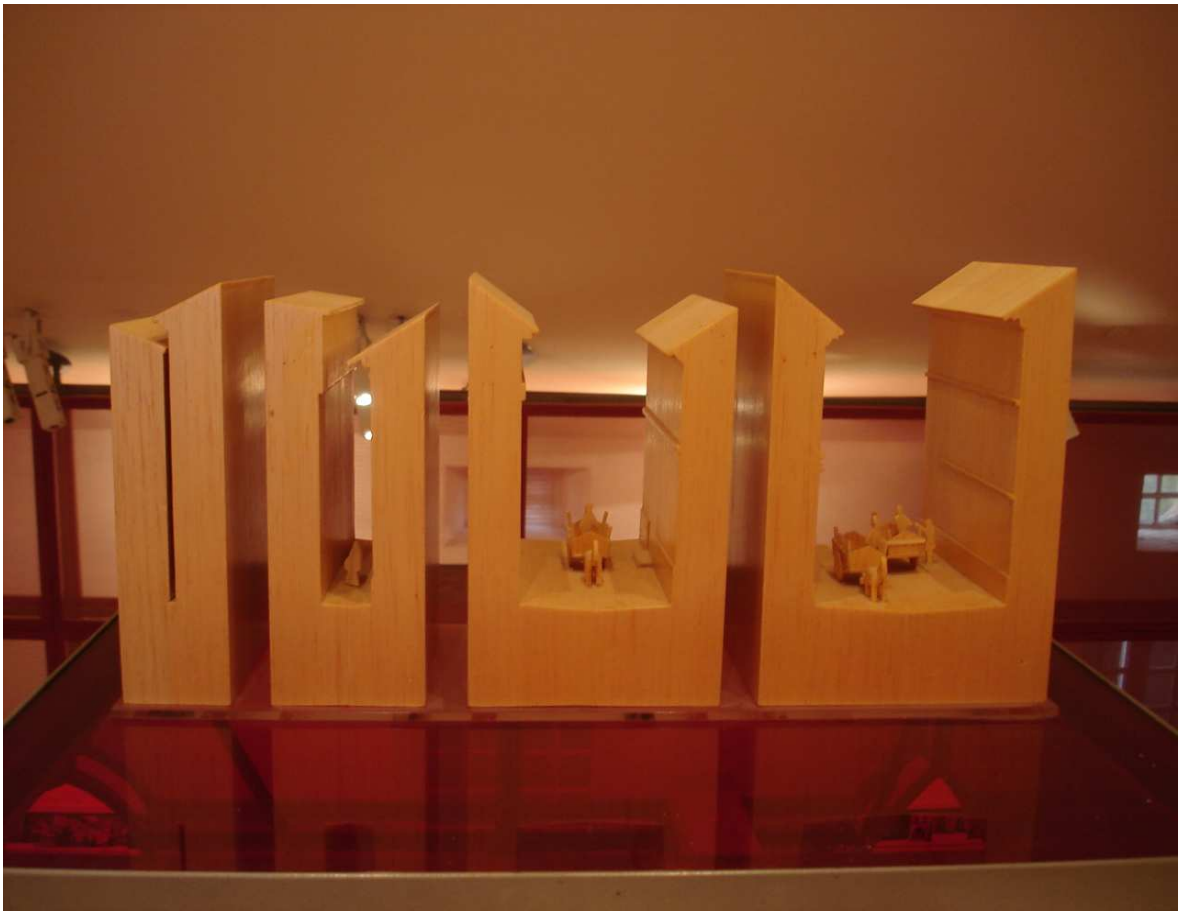


Bastides des plantagenêts



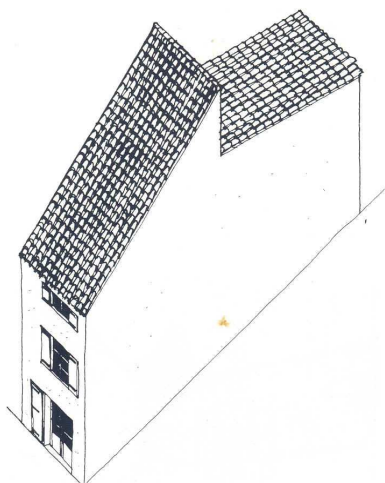
Bastides des seigneurs et monastères

III. Maquette des rues dans la bastide

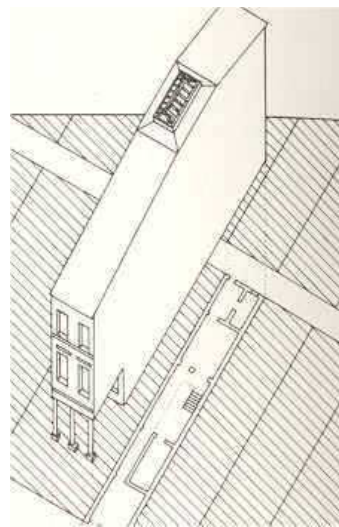


*De droite à gauche :
rue charretière / rue traversière / carrerot / androne*

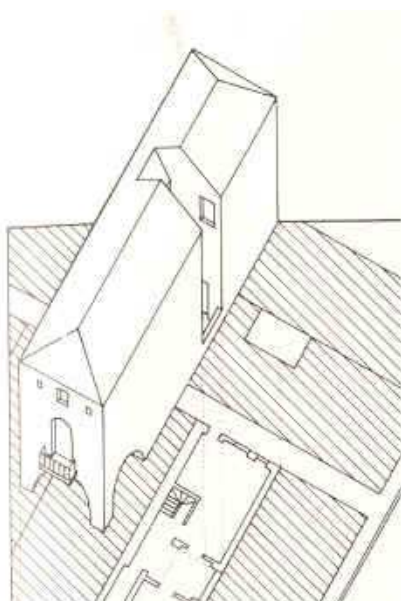
IV. Les maisons dans la Bastide



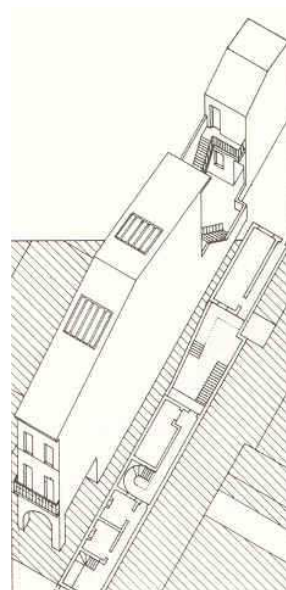
D'un seul tenant



Avec puit de lumière



*Avec amorce de cour
intérieur*



*Avec cour intérieur type
« patio »*

V. Médiation au Musée des Bastides

Titre de l'atelier : Mesurons la Bastide / Sur les traces des arpenteurs du Moyen - Age...

Nature de l'atelier : Parcours dans le Musée et dans la ville
Travail autour du plan de la Bastide

Objectifs : Découverte de l'urbanisme de la Bastide

Niveau : CE2 – CM1

Durée de l'animation : une demi – journée (max 2h00).

Possibilité de développer l'atelier sur une journée, avec d'autres partenaires culturels du Monflanquinois :

POLLEN à Monflanquin, projet « Lire la ville » / **Musée Bernard Palissy** à St Avit, « atelier torchis » / **CEDP**, lecture du paysage depuis la table d'orientation du Cap del Pech à Monflanquin.

SEQUENCE 1

Au musée :

1^{er} étage :

- Lecture du plan de la maquette représentant la bastide de Monflanquin (cf A).

SEQUENCE 2

2^{ème} étage :

- A partir de la maquette représentant les différents types de rues (cf B), faire émettre des hypothèses et des comparaisons aux enfants (= questionnement).

- Remettre une reproduction du plan vierge (cf C) à chaque élève et les amener à y repositionner chaque rue : utilisation de couleurs différentes pour mieux les visualiser.

- Susciter les réactions des élèves concernant « l'androne » qui figure sur la maquette des rues, mais qui n'apparaît pas sur le plan... : hypothèses / commentaires des enfants. Quelle est l'utilité de cet espace ?

SEQUENCE 3

Dans la bastide :

Les enfants partent dans la bastide avec les plans qui leur ont été remis pour noter les mesures de chaque rue.

En petit groupe : 3/4 groupes

- Vérification de ce qui a été évoqué pendant la visite du Musée et travail de mesure avec la « corde à 13 noeuds ». (l'annoncer en mètres).

- Expliquer à quoi sert cette corde. Si possibilité, effectuer des comparaisons avec d'autres instruments de mesure connus des enfants et utilisés en classe : équerre, compas par ex., en fonction des niveaux (utilisation d'iconographies).

- Rechercher une « androne » et vérifier les hypothèses émises au Musée pour comprendre la fonction de cet espace.

SEQUENCE 4

Retour au Musée ou salle annexe au Musée :

- Compte rendu par chacun des groupes sur le travail effectué dans la bastide : comparaison des travaux et réaction des enfants.

- Collation.

Compléments :

- Avant le projet : Travail préalable en classe : vocabulaire spécifique propre à l'urbanisme de la bastide. Remise d'un dossier pédagogique pour aider l'enseignant à ce travail préparatoire.

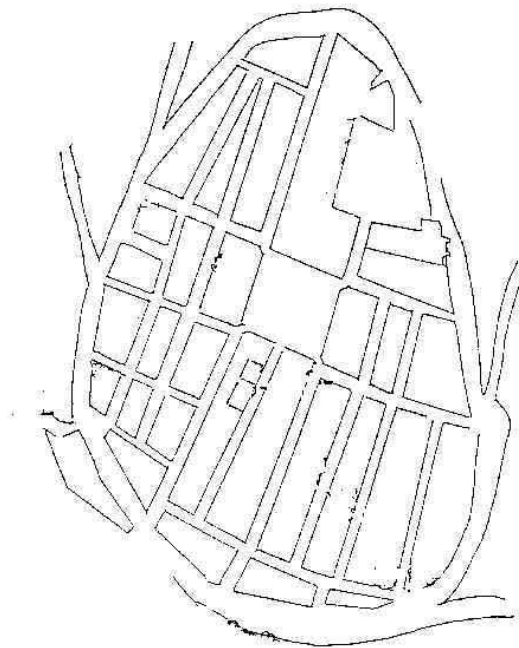
- Après le projet : Proposition, à destination des enseignants, d'un diaporama sur les différents travaux réalisés par les élèves, lors de leur venue à Monflanquin.



A. Maquette Bastide Monflanquin 1er étage



B. Maquette rues 3D 2ème étage



C. Plan vierge de la bastide